SÛRETÉ AÉROPORTUAIRE

En cas d'urgence aux aéroports...

AÉROPORTS DE MONTRÉAL

514 420.5000

Bouton d'urgence

à Montréal-Mirabel



514 420.5000 À L'AÉROPORT MONTRÉAL-TRUDEAU

> À L'AÉROPORT MONTRÉAL-MIRABEL

à Montréal-Trudeau

sur les téléphones publics de Montréal-Trudeau



Au service du public

La Sûreté aéroportuaire d'Aéroports de Montréal est responsable de la sûreté et de la sécurité des personnes et des installations aux aéroports internationaux Montréal-Trudeau et Montréal-Mirabel. Ses constables et ses agents sont présents en tout temps sur les sites et sont en mesure d'intervenir rapidement en cas d'urgence.

Les constables de la Sûreté sont les premiers intervenants en matière d'application de la loi et de protection du public. Ils sont habilités à gérer diverses situations d'urgence qui concernent le public - du vol de bagages ou d'automobiles aux urgences médicales et aux accidents de la circulation.

La Sûreté aéroportuaire veille à détecter toutes situations compromettant la sécurité du public et à réagir adéquatement. Elle possède sa propre unité canine spécialisée dans la détection d'explosifs, composée de patrouilleurs maîtreschiens et d'un formateur.

Constables et agents

Les constables de la Sûreté aéroportuaire sont facilement identifiables à leurs uniformes gris et à leurs chapeaux à large rebord. Ils se déplacent à pied, à vélo, ou à bord de véhicules spécialement identifiés aux couleurs d'Aéroports de Montréal – bleu et gris.

Quant aux agents, ils s'emploient principalement à contrôler les accès aux zones réglementées et à diriger la circulation, tant du côté ville que du côté piste. Ces agents portent une casquette.

Constables et agents sont autorisés à procéder à l'arrestation de personnes commettant un délit criminel, à émettre des constats d'infraction et à imposer des amendes.

Des agents ont été formés comme premiers répondants pour répondre aux urgences médicales dans l'aérogare. Ils sont notamment habilités à utiliser les défibrillateurs répartis à travers l'aérogare.

Accréditation CAI FA®

La Sûreté aéroportuaire a reçu en 2003 son certificat d'accréditation de la Commission on Accreditation for Law Enforcement Agencies (CALEA®), qui atteste de la qualité de la gestion opérationnelle et administrative du service. Cette certification a été renouvelée en mars 2006 et en mars 2009.

La Sûreté aéroportuaire d'ADM est le premier service aéroportuaire d'application de la loi au Canada et le septième en Amérique du Nord à détenir une telle certification.

Autres intervenants

La Sûreté aéroportuaire, avec le soutien du centre d'appels, coordonne ses efforts avec ceux du Service d'incendie d'Aéroports de Montréal et des autres corps de police ou agences de sécurité présents sur les sites. De même. des liens de collaboration étroits existent avec les divers organismes gouvernementaux œuvrant dans les aéroports, dont Transports Canada, l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, l'Agence des Services Frontaliers du Canada, ainsi que le Bureau of Customs and Border Protection des États-Unis.



admtl.com





AIRPORT PATROL

In the event of an airport emergency...



AÉROPORTS DE MONTRÉAL

514 420.5000

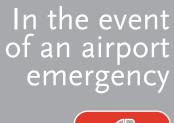
Emergency Button

91

at Montréal-Trudeau

on Montréal-Trudeau's publics telephones

at Montréal-Mirabel





Serving the public

Aéroports de Montréal's Airport Patrol is responsible for ensuring the safety and security of people and property at Montréal—Trudeau and Montréal—Mirabel international airports. Constables and officers are present on site at all times, poised to intervene rapidly in the event of an emergency.

Airport Patrol constables are the first responders in matters of law enforcement and public protection. They are fully qualified to manage various emergency situations involving the public – from baggage and car theft to medical emergencies and traffic accidents.

Airport Patrol identifies and reacts appropriately to any situation that compromises public security. It has its own canine unit that specializes in explosives detection, comprising dog-handlers and an instructor.



Airport Patrol constables are readily identifiable by their grey uniforms and wide-brim hats. They patrol airport premises on foot and bicycle and in vehicles bearing blue and grey Aéroports de Montréal livery.

Airport Patrol officers wear caps and are primarily responsible for controlling access to restricted areas and directing landside and airside traffic.

Constables and officers are authorized to arrest people committing criminal offences, to issue notices of violation and to impose fines.

Officers have been trained as first responders to deal with medical emergencies at the airport. Among other things, they are qualified to use the defibrillators located throughout the terminal.



In 2003, Airport Patrol received its certificate of accreditation from the Commission on Accreditation for Law Enforcement Agencies (CALEA®), attesting to the quality of the force's operating and administrative management. This certification was renewed in March 2006 and March 2009.

ADM's Airport Patrol is the first airport law-enforcement service in Canada and the seventh in North America to attain such certification.

Other stakeholders

Airport Patrol, with the support of the emergency call centre, coordinates efforts with Aéroports de Montréal's Fire Service and other police or security agencies operating at the airports. Whenever required, Airport Patrol also enlists the aid of external resources and maintains close cooperative ties with a number of government bodies operating at the airports, including Transport Canada, the Canadian Air Transport Security Authority and Canada Border Services Agency, as well as the U.S. Bureau of Customs and Border Protection.

514 420.5000 AT MONTRÉAL-TRUDEAU

911 AT MONTRÉAL-MIRABEL



admtl.com





